



DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :
Serge VUILLOD
06 09 25 10 37
serge.vuillod@greeneo.eu

“Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète”

www.greeneo.eu



SOMMAIRE

Un réseau développement durable et de proximité.....	p. 3
Les éco-consultants, des « éco-pionniers ».....	p. 4
Les principaux acteurs du réseau.....	p. 5
Greeneo en quelques chiffres.....	p. 6
Témoignages.....	p. 6
ANNEXE : extrait de la charte du consultant Greeneo.....	p. 7

“Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète”

www.greeneo.eu



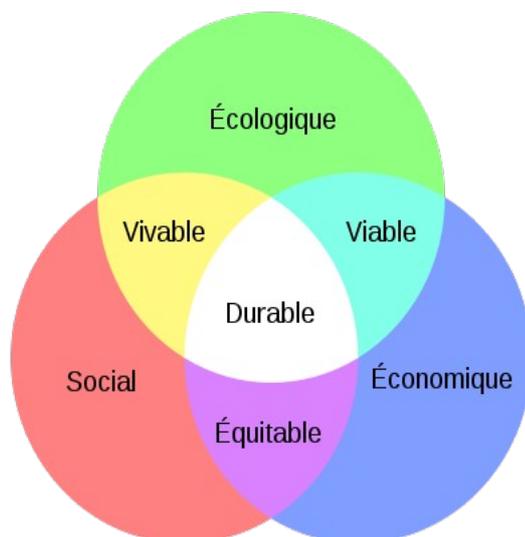
UN RÉSEAU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROXIMITÉ

Greeneo est un réseau national d'éco-consultants indépendants, spécialisés dans les économies d'énergie et la rénovation énergétique des bâtiments.

Premier réseau français de conseil et d'accompagnement à destination des particuliers, Greeneo est un programme :

- écologique : Greeneo permet à chaque propriétaire de maison individuelle de faire un acte significatif pour la planète, tout en améliorant son confort et en faisant des économies.
- économique : Greeneo contribue au développement des régions, tout en augmentant le pouvoir d'achat des propriétaires et des artisans locaux.
- social : au-delà de sa propre structure, Greeneo génère la création de nombreux emplois. Notre objectif : avoir déployé fin 2010, plus de 200 consultants en France, soit 2 consultants par département.
- de proximité : les éco-consultants Greeneo travaillent autour de leur lieu de résidence et avec des artisans locaux, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire. Ils « *pensent globalement et agissent localement* » (Patrick Geddes).

Tous ces critères contribuent bien à faire de Greeneo un véritable programme de développement durable :



"Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète"

www.greeneo.eu



Les éco-consultants, des « éco-pionniers »

Maillon intermédiaire entre les propriétaires et les artisans, l'éco-consultant Greeneo est un Conseil généraliste, indépendant et pédagogue qui se place aux côtés des propriétaires pour les conseiller, les accompagner et les aider à :

- évaluer leur situation actuelle ;
- formaliser leurs besoins ;
- définir les actions à conduire ;
- comprendre et choisir les offres ;
- trouver les financements.

Le consultant assiste son client dans les 3 phases clefs de son projet :

1. L'étude d'opportunité (audit énergétique) :
 - analyse des factures et habitudes de consommation ;
 - identification des solutions envisageables et du budget envisageable,
 - étude des modalités de financement et calcul de rentabilité.
2. Le montage du projet :
 - choix des prestataires et des solutions ;
 - négociation et contractualisation des interventions ;
 - élaboration du plan de financement.
3. Le suivi contractuel et administratif du projet :
 - obtention des subventions, crédits d'impôts, autorisations de travaux, etc.) ;
 - relation avec des prestataires ;
 - suivi contractuel des interventions (respect des planning et des livrables ;
 - accompagnement jusqu'à réception finale.

La démarche du consultant Greeneo est productive et sous assurance qualité, grâce à une forte informatisation des processus (logiciels Greeneo) et à une formation rigoureuse.

Chaque membre est un entrepreneur individuel qui travaille avec le Web 2.0 et des outils mutualisés (communication, base documentaire, wiki de veille, etc.), et partage l'expérience d'un réseau national (visioconférences, forums, etc.).

La liste complète des éco-consultants Greeneo est disponible [ici](#).

“Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète”

www.greeneo.eu



LES PRINCIPAUX ACTEURS DU RÉSEAU



Serge Vuillod (Marseille)

Fondateur du réseau et concepteur de la méthode Greeneo

Tél. : 06 21 09 30 60 / Email : serge.vuillod@greeneo.eu



Pierre Malicet (Aix-en-Provence)

Co-auteur des logiciels Greeneo et Responsable Système d'information

Email : pierre.malicet@greeneo.eu



Thomas Zerbib (Paris)

Responsable Subventions et financements

Email : thomas.zerbib@greeneo.eu



Stéphane Solignac (Grenoble)

Consultant Greeneo et Responsable Animation du réseau

Tél. : 06 30 71 37 64 / Email : stephane.solignac@greeneo.eu



Xavier Rimbault (Chartres et Nantes)

Consultant Greeneo et Responsable Méthodes et outils

Tél. : 06 64 16 76 70 / Email : xavier.rimbault@greeneo.eu



Dominique Dupont (Grenoble)

Consultant Greeneo et Responsable Veille

Email : dominique.dupont@greeneo.eu

“Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète”

www.greeneo.eu



GREENEO EN QUELQUES CHIFFRES

Date de création : septembre 2007

Démarrage opérationnel : début 2008

Nombre de consultants à ce jour : 20 (dont la moitié est opérationnelle)

Nombre d'audits réalisés : plus de 500

Nombres de chantiers accompagnés : plus de 180

Montant des travaux accompagnés : plus de 4 500 000 euros

Economies annuelles générées : de l'ordre de 50 GigaWh cumac

Economie de carbone réalisée : de l'ordre de 900 Tonnes/an

TÉMOIGNAGES

« Nous voulions changer de système de chauffage et isoler notre maison, mais nous ne savions pas par quel bout commencer, à quoi donner la priorité, avec qui travailler. Le consultant GREENEO nous a donné confiance. Il a réalisé un diagnostic complet avec une vision d'ensemble, et nous avons ainsi pu voir nos consommations. »

Sandra Perbin, propriétaire,

« Il faisait toujours froid dans cette maison. Je suis donc allé au Salon de l'Énergie de Voiron, avec l'idée d'installer une pompe à chaleur. Mais le consultant GREENEO, après étude, m'a conseillé d'opter plutôt pour une isolation extérieure. Grâce à cette nouvelle isolation, le salon est maintenant à 20°C ! »

M. Guenin, propriétaire,

« Je trouve que ce que fait le consultant GREENEO est génial. ... Du haut de mes 30 ans d'expérience, je lui tire mon chapeau ! »

Jean Marie Fruhauf, artisan chauffagiste,

« Être consultant Greeneo me permet d'agir de manière concrète et locale pour l'environnement : j'accompagne les particuliers dans leur démarche d'éco-rénovation et je leur permets de gagner de l'argent et du confort. »

Jean-Claude Terrier, éco-consultant Greeneo en Isère.

“Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète”

www.greeneo.eu



Annexe

Extrait de la Charte du consultant Greeneo

(pour consulter la Charte dans son ensemble, cliquer [ici](#))

« (...) Je m'engage à :

1 - assurer des missions conformes aux processus Greeneo

- Suivre la formation initiale, celle-ci constituant un préalable à toute prestation.
- Proposer et assurer pour mes clients qui le souhaitent l'audit Greeneo.
- Lors de ses interventions chez mes clients, utiliser les outils d'expertise et les documents contractuels Greeneo. (...)
- Prescrire les solutions (méthodes de travail, matériels et matériaux) les plus respectueuses de l'environnement (mise en oeuvre et exploitation).
- Référencer les prestataires selon la procédure Greeneo et soumettre à Greeneo les conventions de référencement ainsi constituées.
- Négocier au mieux avec les prestataires afin d'assurer à mes clients les meilleures conditions de prix et de qualité du travail et du matériel.
- Travailler exclusivement avec les prestataires référencés Greeneo, dans le cadre du barème et du contrat-type convenus lors de l'établissement de la convention de référencement.
- Assister mes clients auprès des prestataires en cas de problème de bon achèvement, de délais et de budget par rapport aux contrats passés.
- Accepter les contrôles de qualité.

2 - Respecter les conditions légales de mon activité professionnelle

- Placer mon activité de consultant Greeneo dans le cadre d'une structure et d'un cadre juridique (libéral, EURL, SARL, ou autre) me permettant d'intervenir sous ma pleine et entière responsabilité juridique et commerciale et en conformité avec les obligations légales de mon pays.
- Communiquer les références de mon assurance professionnelle (assureur et N°de police) au gestionnaire du réseau Greeneo, et accepter tout contrôle de ce dernier.

3 - Assurer mon indépendance pour le bien de mes clients

- Ne pas être rémunéré, rétribué ou commissionné directement ou indirectement, de façon officielle ou occulte par un prestataire.
- Ne pas rémunérer, rétribuer ou commissionner directement ou indirectement, de façon

“Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète”

www.greeneo.eu



officielle ou occulte un prestataire.

- M'assurer que mes activités hors Greeneo ne me mettent pas en situation de conflit d'intérêt.
- Respecter et assister par tous les moyens les consultants membres du réseau Greeneo.
- Appliquer les principes du commerce équitable avec tous les acteurs de la démarche Greeneo : prestataires, réseau et partenaires garantissant la juste rémunération des apports de chacun.
- Faire mon affaire de :
 - ma prospection commerciale ;
 - ma recherche de prestataires locaux ;
 - ma relation commerciale avec les clients, les prestataires, les banques et autres tiers locaux;
 - la négociation des tarifs avec les prestataires que je souhaite référencer.

Je fais également mon affaire de l'exactitude des renseignements donnés par mes clients et de la bonne saisie de ces renseignements sur les outils informatiques Greeneo.

4 - Ne pas exposer la propriété intellectuelle des auteurs du processus Greeneo

La méthodologie Greeneo et les logiciels en support constituent la propriété intellectuelle des concepteurs de cette méthode, et sont donc protégés comme tels.

Sauf accord écrit des auteurs, le consultant s'engage à ne communiquer à autrui ni la documentation se rapportant à cette méthode, ni ses clés d'accès au système d'expertise.

5 - Adopter les pratiques tarifaires du réseau Greeneo

Au sein du réseau Greeneo, il est convenu que :

- L'audit initialement réalisé par le consultant n'est en principe pas facturé au client. Mais le consultant intervient dans le cadre d'une lettre de mission.
- Le consultant se rémunère en facturant au client la prestation d'accompagnement à la mise en oeuvre que celui-ci lui confie éventuellement à l'issue de l'audit.
- Cette prestation est facturée forfaitairement au client sur la base tenant compte de l'importance et de la complexité du chantier (prestation intégrée dans le plan d'actions et financée dans ce cadre).
- Les prestataires conventionnés faisant l'économie de l'action commerciale sans contrepartie, les prix négociés lors de l'établissement de la convention devront prévoir une remise Greeneo du même ordre de grandeur que ces honoraires.

Pour pouvoir accéder aux outils informatiques Greeneo administrés par la structure gestionnaire, le consultant contractera auprès de celle-ci un abonnement.”

“Gagnez de l'argent et du confort tout en agissant pour la planète”

www.greeneo.eu

